

Commune de Rioux-Martin

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du mercredi 02 décembre 2020 à 18 h 30

L'an deux mille vingt, le deux décembre à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MAÏS Marie-Claire – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – NAU Étienne – MERCADE Marie-Joëlle – BERNARD Sarah – MILHAC Jean-Philippe – formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : MATHIEU Audrey

Secrétaire de séance : MERCADE Marie-Joëlle

Date de la convocation : 27 novembre 2020

ORDRE DU JOUR

Compte rendu de la dernière réunion de Conseil Municipal

Le compte rendu de la dernière réunion de Conseil Municipal, en date du 29 septembre 2020 est validé par les élus. Il sera affiché et publié sur le site internet de la commune et sur le panneau d'affichage de la Mairie.

Compte rendu des syndicats et des commissions

ATD 16 : Joëlle MERCADE a été à la réunion du 24/11/2020. Lors de cette réunion a eu lieu le vote du conseil d'administration, ainsi qu'une présentation des différentes missions de l'ATD 16 : gestion et cartographie des cimetières, aide à la maîtrise d'ouvrage, assistance juridique, sauvegarde des données, dématérialisation...

CDC Lavalette Tude Dronne : Gaël PANNETIER va aux conseils communautaires, qui ont lieu tous les mois.

Commission développement durable pour Joëlle MERCADE, réunion en visioconférence. A l'ordre du jour : alimentation et circuits court pour les écoles, la mobilité (MOSC, TER) et les énergies renouvelables (projets, carto...).

SIAEP du Sud Charente : Gaël PANNETIER a été au Comité Syndical pour l'élection du bureau du syndicat d'eau potable, le 30/09/2020.

SABV de la Dronne aval : Jean-François VESSIERE a été aux deux réunions du 23/10/2020 et du 23/11/2020.

Syndicat mixte de la fourrière : adhésion de 3 nouvelles communes

Mr le Maire explique à l'assemblée, que lors de la séance du 14 octobre 2020, le Conseil Syndical du Syndicat mixte de la Fourrière 16, a statué favorablement sur l'adhésion de 3 nouvelles communes : Vindelle, Chabrac et Turgon.

Conformément à l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriale, le syndicat notifie à ses communes et EPCI adhérents la délibération faisant acte de ces nouvelles adhésions, entraînant modification des statuts. Le syndicat compte à ce jour 361 communes adhérentes sur les 366 que compte la Charente, ce qui porterait le nombre de communes adhérentes au syndicat à 364.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, se prononce favorablement à l'adhésion de 3 nouvelles communes (Vindelle, Chabrac et Turgon) au Syndicat mixte de la Fourrière 16.

Point sur les travaux en cours d'aménagement sécuritaire et paysager du bourg

Les travaux réalisés à ce jour par la SCOTPA (pour 271 055 € HT) :

- réalisation d'un nouveau réseau d'eau pluviale dans la rue du Patureau, rue du Pont Tamisé et la rue de l'Argentonne,
- traitement des bords de chaussée, avec réfection des trottoirs existants, bordurage des accotements sur les routes de Chalais, du Pont Tamisé et de l'Argentonne,
- création d'une porte d'entrée, côté Chalais.

Le Syndicat d'eau potable du Sud Charente a profité des travaux de voirie pour changer une partie du réseau d'eau potable, à la jonction de la RD n° 20 et des voies communales de la Carcassonne et des Ecosais du bourg. Les bouche à clés ont également été changées.

Les réunions de chantier, organisées tous les mardis, sont l'occasion d'ajustements, avec l'entreprise, les riverains, le Département, l'ABF... Des compromis sont trouvés face aux différentes problématiques rencontrées. Ces

problématiques sont souvent liées à un manque d'anticipation du bureau d'études, par exemple, les côtes avaient été mal prise en amont, le plateau ralentisseur sera donc déplacé au niveau du carrefour avec la rue des Ecossois.

Les travaux ayant pris du retard, une seconde équipe de la SCOTPA est venue en renfort.

La SCOTPA sera en congés pendant un mois, du 19/12/2020 au 17/01/2021. Les travaux reprendront le 18/01/2021.

Plan de financement de l'aménagement du bourg et état des dépenses et des recettes au 08/12/2020 :

Dépenses TTC		Dépenses TTC réalisées au 08/12/2020	% des dépenses réalisées au 08/12/2020	Recettes		% des recettes	Recettes réalisées au 08/12/2020	% des recettes réalisées au 08/12/2020
Maitrise d'Œuvre (somme prévue en 2020), phase 3	19 302 €	10 025 €	52%	Etat / DETR	105 700 €	20,16%	31 749 €	30,04%
Travaux voirie, tranche ferme	424 935 €	271 055 €	64%	Dotation parlementaire	10 000 €	1,91%	3 000 €	30,00%
Travaux voirie, tranche optionnelle n° 1, retenue	66 402 €		0%	Etat / DSIL	57 500 €	10,97%	17 296 €	30,08%
Aménagement paysager, tranche ferme	7 538 €		0%	CD 16 / Schéma du bâti	49 100 €	9,37%		0,00%
Aménagement paysager, tranche optionnelle n° 1, retenue	6 103 €		0%	CD 16 / Fond de concours voirie	23 100 €	4,41%	16 700 €	72,29%
				TOTAL subventions	245 400 €	46,81%	68 745 €	28,01%
				FCTVA (N + 1)	82 836 €	15,80%		0,00%
				Autofinancement emprunt	150 000 €	28,61%	149 750 €	99,83%
				Autofinancement / fonds propres	46 043 €	8,78%		0,00%
TOTAL	524 279 €	281 080 €	54%	TOTAL	524 279 €	100,00%	218 495 €	41,68%

Fouilles archéologiques préventives autour de l'église :

Réponse de la DRAC (suite 2° envoi en recommandé + copie Préfecture)

« Je vous prie de tout d'abord de nous excuser pour la réponse tardive. J'attendais d'avoir fait le point avec l'INRAP, l'opérateur en charge du dossier, afin d'avoir une meilleure visibilité sur les programmations des mois à venir. Il n'est malheureusement pas possible d'annuler la prescription de diagnostic émise en 2019.

Même si le projet a été amendé depuis le premier dossier de permis d'aménager, la sensibilité archéologique très importante du secteur aux abords de l'église nécessite de s'assurer que les vestiges archéologiques ne seront pas impactés. Lors du sauvetage urgent réalisé en 1994, il était noté qu'ils apparaissent dès 20 cm de profondeur. La très faible différence entre cette profondeur d'apparition et vos travaux ne permet pas de lever le doute sans vérifier par des sondages.

Par ailleurs, votre dossier a été identifié comme étant prioritaire par l'INRAP et le SRA. Il est en cours de programmation, de manière certaine pour le premier trimestre 2021, même si aucune date n'est encore arrêtée. Je suis à votre disposition pour faire le point ensemble par téléphone ».

Programme voirie dans le cadre des travaux FDAC en 2021 avec la CDC LTD

Kilométrage de notre voirie communale : 18.341 km, dotation kilométrique de la CDC de 902.50 € TTC par km (- 5 % par rapport à l'année dernière), soit une enveloppe de 16 552.75 € TTC - la part du cabinet Merlin (maitrise d'œuvre) de 639.68 €. L'enveloppe des travaux pour l'année 2021 est donc de 15 913.08 € TTC.

Propositions de la commission voirie, réunie le 27/11/2020

- **Route de Bodinot** (VC n° 5) : du village de Bodinot et à la croix de l'Argentonne, dérasement du milieu de la chaussée + bicouche,
- **Route des 3 Landes** (VC n° 5) : au niveau du village de Moque Panier, bicouche,
- **Chemin de la Broue** (chemin rural) : en dessous de la Haute Lande, bicouche ponctuel,
- **Chemin du Riou de Badou** (VC n° 127) : au niveau du village de Chez Testaud, bicouche ponctuel,
- **Route du Pont Tamisé** (VC n° 6) : au niveau du village de chez Peuchaud, bicouche,
- **Route du Maine Marreau** (VC n° 123) : entre les Ecossois du Bourg et chez Moulin et entre Chez Moulin et le Maine Marreau, bicouche ponctuel.

Propositions validées par le Conseil Municipal. Cette liste sera envoyée à la CDC pour réalisation du devis.

Changement du système d'alarme de la Mairie

Le système d'alarme actuel, installé par M. Didier MUNSHY en 2008, de par sa concession, ne peut plus être étendu sur d'autres bâtiments. C'est pourquoi, M. MUNSHY propose l'installation d'un nouveau système évolutif, avec jusqu'à 20 détecteurs (15 aujourd'hui). De plus ce système n'utilisera plus la ligne fax de la Mairie, comme actuellement, mais une carte sim 4G. Ce qui permettrait de supprimer la ligne fax, devenue obsolète et coûteuse (54,76 € / tous les 2 mois, soit 330 € par an). Coût de la carte sim : 2 € par mois.

Coût de cette nouvelle installation :

- 1 centrale sirène évolutive, 2 groupes, 20 détecteurs : 680 € HT
- 1 module de transmission téléphonique (carte sim à fournir) : 320 € HT

Soit un total de 1 000 € HT - 1 200 € TTC (TVA récupérable).

Accord du Conseil Municipal pour changer le système d'alarme de la Mairie. Des crédits sont ouverts et disponibles en investissement dépenses, BP 2020, pour régler cette dépense.

Changement du défibrillateur de la Mairie.

La commune de RIOUX-MARTIN a acquis un défibrillateur en 2013 (pour 1 791,01 € TTC). Il a été installé devant la Mairie courant 2014. Les consommables ont été changés (pile et électrodes).

Aujourd'hui ce défibrillateur ne fonctionne plus, en raison d'une défaillance de la carte mère du boîtier extérieur. Le coût pour son remplacement est important. Il faut également de nouveau changer la pile.

La CDC Lavalette Tude Dronne a proposé une commande groupée de défibrillateurs, car leur installation, sur les ERP est devenue obligatoire. Nous avons participé à cette consultation groupée de la CDC LTD.

La meilleure offre pour un défibrillateur avec boîtier extérieur, obtenue par la CDC, est la suivante :

- 1 260 € HT pour le boîtier et l'appareil (marque Mindray)
- 233 € HT de consommables (1 pile + 1 jeu d'électrodes)

Soit un total de 1 493 € HT - 1 791,60 € TTC pour 10 ans.

Accord du Conseil Municipal pour changer le défibrillateur de la Mairie. Des crédits sont ouverts et disponibles en investissement dépenses, BP 2020, pour régler cette dépense. Il est également proposé de remettre à niveau notre défibrillateur (piles et électrodes). Il pourrait ainsi être mis à disposition lors des locations de la salle des fêtes et des manifestations communales.

Ecriture d'ordre pour la régularisation de l'amortissement des travaux d'enfouissement des réseaux

Afin de régulariser les opérations d'enfouissement de réseau et d'amortissement, le Trésorier nous demande de prendre une délibération afin d'expliquer les régularisations qu'il va passer dans ses écritures en opération non budgétaire (compte 1068) :

La commune de Rioux-Martin confirme que les écritures portées au compte 1068 en 2020 par le comptable public ont pour objet de régulariser des attributions payées à tort à la CDC LTD :

- pour la somme de 12 917,69 € au compte 2041582 (mdt n° 294/2018) suite à la délibération de la CDC LTD du 24/10/2019,
- des amortissements passés à tort au compte 6811-042 (mdt n° 137/2019),
- des amortissements passés à tort au compte 28041582-040 (titre n° 137/2019) pour 2 583,00 €,
- à savoir : débit compte 28041582 et crédit compte 1068 pour 2 583 € et débit compte 1068 et crédit compte 2041582 pour 12 917,69 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après avoir délibéré ACCEPTE de régulariser les opérations d'amortissement des travaux d'enfouissement des réseaux tel que noté ci-dessus.

Projet de partenariat avec l'Association « les amis de la Résidence Talleyrand »

L'association a pour objet d'apporter aux personnes âgées de la résidence Talleyrand à Chalais : confort, réconfort et valorisation de l'estime de soi. En cette période de confinement, l'association souhaite leur offrir des moments de convivialité. Pour cela, ils souhaitent offrir à l'EHPAD une borne musicale, permettant la diffusion des musiques et chansons appréciées des aînés, pour des échanges individuels ou collectifs.

L'association ne pourra organiser son 4^{ème} marché de Noël en raison des conditions sanitaires, la privant de ressources financières importantes. C'est pour cette raison que l'association recherche des financements complémentaires afin de réaliser cet achat (en plus de la CDC et de la fondation AGIR du CA).

Borne Mélo Symphonie : 4 300 € HT + contrat de services : 348 € HT / an + livraison : 103,14 € HT : 4 751,14 € HT, soit 5 701,37 € TTC.

Le Conseil Municipal est attentif à leur demande mais souhaite connaître le co-financement de cette action. Un courrier leur sera envoyé dans ce sens et leur demande sera réétudiée lors du vote du BP 2021, dans les subventions aux associations.

Réflexions sur les festivités de fin d'année

En raison de la situation sanitaire, liée au COVID-19 :

- Le repas de fin d'année, pour toutes les personnes de la communes (offert aux habitants de RIOUX-MARTIN de plus de 60 ans, payant pour les autres : 17 €), organisé mi-décembre est annulé. Il sera remplacé par des paniers gourmands, à base de produits locaux. Les paniers seront offerts à toutes les personnes de plus de 65 ans. Prix proposé pour les paniers : 35 € pour une personne et 50 € pour un couple. Les paniers seront déposés chez les gens par les élus autour du jour de Noël.
- Le Noël des enfants, (pour tous les enfants de la commune de - 12 ans), organisé mi-décembre, après le repas de fin d'année est également annulé. Les cadeaux (des livres pris sur Chalais) seront à venir chercher

en Mairie. Un mot, nominatif, sera posé dans les boîtes aux lettres de tous les enfants de la commune pour les prévenir.

- Vœux du Maire et galettes en janvier : annulés.

Questions diverses

- **Journal communal** : prochaine parution prévue en janvier 2021. Une réunion de la commission journal (tous le conseil) est prévu le jeudi 17/12/2020 à 18h00. Une convocation sera envoyée aux élus. Joëlle MERCADE fera un nouveau jeu de mots fléchés. Le frère d'Etienne NAU a préparé un article sur RIOUX-MARTIN pendant la 1^{ère} guerre mondiale.
- **Indemnités du trésorier** : à compter du 1^{er} janvier 2020, suite au changement de réglementation, les collectivités ne doivent plus verser d'indemnités de conseil au trésorier. Nous avons toujours la possibilité de verser l'indemnité de confection de budget (30.49 € pour l'année 2020) : refus du Conseil Municipal.
- **Autres** :
 - Joëlle MERCADE a été interpellée par une habitante concernant l'état d'entretien du Christ sur la route de Chalais.
 - Yves-Michel FOUCAUD propose de mettre à la disposition de la commune ses documents et ses recherches archéologiques. A faire : scanner les documents et prévoir une exposition lors d'un prochain repas de village.
 - Un arbre est tombé chez Lusseau, coupant la voie communale qui va à la maison. A enlever.
 - Chez Bariot une plaque de réseau est cassée, prévenir le concessionnaire, propriétaire de la chambre.
 - Faire le tour des buses passant sous les voies communales, et noter celles qui sont bouchées. Leur débouchage et leur remplacement si nécessaire est à la charge de la CDC.
 - 1 panneau des boucles vélo route est cassé : compétence du Département de la Charente, propriétaire de cet équipement.
 - Voirie communale : faire le point avec l'entreprise NAUDIN TP sur les chemins à dégrader et les trous à boucher au 0/30 (chemins blancs et DFCI). Faire également le tour des trous à boucher au point à temps, sur les voies goudronnées (compétence de la CDC).
 - Les barrières des pistes DFCI restaurées ou créés dernièrement sont toujours fermées, mais les cadenas ont été enlevés. Le chemin des voituriers sera réouvert.

Fin de séance à 20 h 30